

DEC142879DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DANIEL, ingénieur de recherche, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, dans la limite de ses attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur François PATARD, Ingénieur d'études, Adjoint au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 décembre 2014

Vincent GOUJON